

POSTULAT N° 4 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 9 MAI 2011

- n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non"

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"On oublie souvent que la centrale de Mühleberg se situe à moins de vingt kilomètres de la ville de Fribourg. Si, nous étions au Japon, Mühleberg s'appellerait Fukushima et nous et toute la population de Fribourg ne serions pas ici maintenant. Nous aurions dû abandonner nos habitations pour toujours. La comparaison n'est pas osée car Mühleberg possède le même type de réacteur et est de la même génération que celle du plus vieux réacteur de Fukushima. La ville de Fribourg ne saurait se permettre de laisser sa population face à un tel péril.

A la fin de 2009, le Département de l'environnement (DETEC) a décidé d'accorder à la centrale de Mühleberg une autorisation d'exploitation illimitée. La centrale nucléaire de Mühleberg a été mise en service en 1971. C'est la deuxième centrale la plus vieille de Suisse. Le Conseil général de Fribourg s'est déjà prononcé, à l'époque, contre cette prolongation illimitée.

Mühleberg a connu plusieurs défauts de construction. Jusqu'à ce jour, la résistance de cette centrale à un éventuel séisme n'a pas pu être clarifiée et certifiée. Des fissures, d'origine inconnue, ont été détectées dès les années 1990 et sont toujours présentes sur l'enveloppe qui entoure le cœur du réacteur. Pas plus tard que jeudi passé, le 5 mai 2011, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire a confirmé de graves lacunes dans la sécurité et exigé des interventions immédiates et des améliorations afin de pouvoir gérer des accidents majeurs qui peuvent se produire à tout moment.

Le 2 février 2010, un comité de soutien aux recourants de des zones 1 et 2 - où se trouve la ville de Fribourg -) contre l'autorisation d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg a été fondé afin de parvenir à faire annuler cette décision prise sans doute de manière précipitée et avant la catastrophe japonaise (v. www.muhleberg-illimite-non.ch). Les Villes de Genève et de Biel/Bienne font partie de ce comité et lui apportent un soutien financier respectivement de 25'000 et 10'000 francs. .

Nous demandons que :

- *la ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg, notamment auprès des autorités, et communique régulièrement et publiquement ses décisions en informant la population sur ses démarches;*
- *la Ville de Fribourg s'inscrit au comité 'Mühleberg - illimité-non' /'Mühleberg Verfahren' et paye un montant de 15'000 francs."*